



## Enseignement français à l'étranger

**Le "réseau" tel qu'on l'appelle communément est l'ensemble des 522 établissements d'enseignement français à l'étranger homologués par le ministère de l'Education nationale.**

**Ces établissements sont [homologués par le ministère de l'Éducation nationale](#).**

**Qu'est-ce que cela signifie ?**

L'enseignement dispensé y est conforme aux programmes officiels français

Les études effectuées dans ces établissements sont assimilées à celles suivies dans des établissements publics en France

Les décisions d'orientation et de conseil de classe qui y sont prises sont valables de plein droit pour l'admission dans un établissement public d'enseignement français en France ou à l'étranger.

L'homologation ouvre droit, pour les établissements à un soutien pédagogique et à la formation continue : 10 inspecteurs 2d degré ; 17 du 1er degré ; 444 enseignants formateurs.

Pour les familles, elle donne accès au système de bourses scolaires

**Il existe trois catégories d'établissements d'enseignement français homologués par le ministère de l'Éducation nationale :**

- ⇒ Les établissements en gestion directe (EGD) au nombre de 71 qui sont gérés directement par l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) et dont le budget est compris dans le budget de l'AEFE
- ⇒ les 156 établissements dits "Conventionnés" composant la deuxième catégorie sont conventionnés avec l'AEFE mais gérés par des organismes privés (associations de parents d'élèves, fondations, Mission Laïque Française...).
- ⇒ la troisième catégorie comprend les établissements simplement homologués dit « partenaires »

**Pilotage du réseau :**

**Pilotage géographique :** DGM (Direction générale de la mondialisation du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères)

**Pilotage pédagogique :** ministère de l'Education nationale ; Homologation et détachement des personnels titulaires

**Deux opérateurs principaux :**

L'AEFE établissement public (429 établissements 290 000 élèves)

La MLF-OSUI Association loi 1901 (93 établissements, dont 8 conventionnés AEFE, 60 000 élèves)

### Connaître les 2 grands opérateurs :



#### L'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE)

Créée en 1990 sous tutelle du ministère des Affaires étrangères et européennes, est l'établissement public chargé d'assurer la continuité du service public d'éducation pour les enfants français, de contribuer à la diffusion de la langue et de la culture françaises auprès des élèves étrangers et de participer au renforcement des relations entre les systèmes éducatifs français et étrangers

<http://www.aefe.fr/>



#### La Mission laïque française (MLF)

Créée à Paris en 1902, reconnue d'utilité publique en 1907, la MLF s'inscrit dans le dispositif de l'enseignement français à l'étranger. Elle a pour but la diffusion à travers le monde de la langue et de la culture françaises.

<http://www.mlfmonde.org/>

## État des lieux réseau AEF à la rentrée 2018/2019

**Ensemble des établissements = 522**

71 établissements en Gestion Directe (EGD) - 156 Conventionnés - 295 Partenaires

**370 000 élèves dont 40% Français**

**Personnels titulaires 6 287**

995 expatriés (dont la moitié est personnel d'encadrement) - 5 292 résidents

30 000 Recrutés locaux dont près de la moitié sont enseignants

**Personnels du siège : 172 (103 à Paris - 69 à Nantes)**

## Enseignement français à l'étranger

### Une scolarité payante

La scolarité dans tous ces établissements est payante. Les frais de scolarité moyens sont de 3 500€ par an avec des écarts très importants en fonction des pays (de moins de 1 000 € à plus de 20 000 € par an). Il est important de bien se renseigner avant de partir. Des aides existent (voir aide-mémoire Bourses).

### Comment inscrire son enfant ?

L'établissement doit être contacté directement. Toutes les coordonnées des établissements se trouvent sur le site de l'AEFE. La demande est ensuite à envoyer par courrier ou mail au chef d'établissement en précisant l'âge, la classe souhaitée, la date prévue pour le début de la scolarisation dans l'établissement ainsi que la classe et l'établissement fréquentés précédemment. N'attendez pas le dernier moment car certains établissements ont atteint leur capacité d'accueil et peuvent instaurer des listes d'attente. Le dossier de demande de bourses est indépendant de l'inscription dans l'établissement : même si vous êtes dans l'attente de l'acceptation de l'inscription de votre enfant, respectez le calendrier de demande de bourses disponible sur le site du consulat.

### ◆ Le Président de la République a exprimé le souhait de voir doubler les effectifs d'élèves d'ici 2023.

Une campagne d'homologation d'établissements existants est amorcée, des investisseurs privés sont aidés à ouvrir de nouveaux établissements.

Ces orientations nous inquiètent en effet :

1. l'homologation doit être un gage de qualité et ne doit pas être bradé,
2. nous ne croyons pas que les investisseurs soient des philanthropes et craignons que la recherche de profit entraîne une hausse des frais de scolarité,
3. le doublement des effectifs d'élèves ne pourra pas se faire sans une augmentation proportionnelle du nombre d'enseignants, faute d'enseignants titulaires (difficulté de détachements, plafond d'emploi) le recours à des recrutés locaux sera amplifié. Leur formation initiale et continue devra être garantie. Il faudra s'assurer de leur statut (rémunération mais aussi couverture sociale)

**Conserver l'excellence du réseau** tout en maîtrisant les coûts de l'enseignement français à l'étranger est l'enjeu majeur des années à venir.

Il conviendrait de cesser les incantations sur le système scolaire "pointe de diamant de notre présence à l'étranger" et d'analyser sereinement les chiffres : la scolarisation de 370 000 élèves à travers le monde coûte à l'État 485 M€ soit 1 310€ par élève, rapporté aux seuls 125 000 élèves Français ce coût est de 3880€ alors qu'un élève scolarisé en France lui coûte plus de 7 800 €. Nous en tirons la conclusion que ce réseau mérite des moyens puisqu'il remplit largement et depuis de longues années ses objectifs : excellence de l'enseignement, présence respectée de notre langue et de notre culture.

Il est en outre un instrument essentiel de la diplomatie française qui ne pourrait exister si les parents ne finançaient pas plus de 80% du coût du réseau.